

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date convocation : 03 avril 2023

Secrétaire de séance : Fabienne Agnoux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20230411-DEL_2023_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Jean BOINET.

ABSENTS EXCUSES : Brigitte LAURENSOU, Stéphanie MAGNE, Laurent GOURDOUX.

PROCURATION(S) : Brigitte LAURENSOU donne procuration à Sandrine LETOQUIN
Stéphanie MAGNE donne procuration à Jeanne-Marie AMOREIRA

Délibération n° 2023-30

Mise à disposition du SIAEP DLV d'une partie d'un terrain par la commune Cadastré section C n°999, 4 impasse du Bois Duval.

Monsieur le Maire expose au conseil que le SIAEP de Doustre Luzège Ventadour dont la commune de Rosiers d'Égletons est adhérente souhaite installer ses locaux techniques sur la commune.

M. le Maire propose au conseil de mettre à disposition à titre gracieux une partie du terrain communal (environ 60m2) situé Zone du Bétonnet, 4 impasse du Bois Duval cadastré section C n°999 afin que le syndicat y installe un bâtiment modulaire.

Il soumet au conseil une convention précisant la participation aux frais et les engagements des deux parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les termes de la convention de prestation de services jointe en annexe entre la commune de Rosiers d'Égletons et le SIAEP de Doustre Luzège Ventadour portant mise à disposition gratuite au SIAEP d'un terrain communal cadastré section C n°999 à Le Bétonnet.
-
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

Membres : 15

Présents : 12

Représenté(s) : 2

Nombre de votants : 14

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

